

A Auxerre, le 20 novembre 2017

Direction Générale

Référence : GF/PG/mlf/101.2017

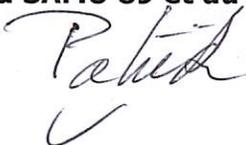
Dossier suivi :
 Secrétariat de direction
 03 86 48 47 03 / 7 60 03
 direction@ch-auxerre.fr

Le Président du Conseil de Surveillance
 A

Monsieur Patrick GENDRAUD
 Président du Conseil Départemental de
 l'Yonne
 Hôtel du Département
 1, rue de l'Étang Saint-Vigile
 89000 AUXERRE

Objet : Rapprochement du SAMU 89 et du SDIS

Monsieur le Président,



Notre volonté commune et partagée d'offrir à l'ensemble des icaunais des services publics alliant proximité et qualité, me conduit à vous proposer de regrouper les activités du SAMU et du SDIS, dans des locaux partagés sur le site du CH d'Auxerre, notamment pour pérenniser ces services départementaux indispensables à la population. Vous n'ignorez pas les menaces de regroupement sur Dijon de ces activités qui, si elles étaient amenées à disparaître, accroîtraient les difficultés actuelles de recrutements médicaux, dont la population serait la première à en assumer les conséquences. Les positions du gouvernement semblent éloigner ce danger. Toutefois, nous devons mettre à profit cette décision pour construire en commun un service efficient qui garantisse à chacun un libre accès aux services et moyens d'urgence.

Cette solution envisagée antérieurement par M. le Préfet du département avait été décidée sans concertation et adhésion des urgentistes réfractaires à quitter le site du CHA, notamment parce que cette hypothèse accréditait la faisabilité d'un transfert sur Dijon du SAMU. Ainsi, le rapprochement de ces 2 activités ne peut se concevoir que sur le site du CHA, seule perspective qui contribuera à fiabiliser nos activités et pérenniser 2 services complémentaires, tout en veillant à mutualiser ces 2 équipes totalement investies dans leurs missions. Les 2 entités entretiennent des relations étroites qui d'ores et déjà intègrent un rapprochement virtuel du SAMU et du SDIS à partir d'outils informatiques communicants et interfacés.

En conséquence, je vous propose que nous entamions, sans délai, des discussions qui nous permettront de bâtir un projet commun qui aura pour objectif d'aménager les locaux afin de créer un plateau technique unique d'appel CTA 18 et centre 15. Si cette demande vous agréée, nous pourrions nous rencontrer prochainement afin d'élaborer un calendrier de mise en œuvre, à partir d'un recueil de nos besoins et d'un tableau de financement soutenable pour nos deux structures.

Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à ce courrier.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes plus sincères salutations.



Le Maire et Président du Conseil de Surveillance
 du CH d'Auxerre

Guy FERÉZ

